



VILLE de NERSAC
16440

Procès-Verbal du conseil municipal

du 29 décembre 2022

Membres présents :

Barbara COUTURIER, Maire,

BOUSIQUE Fabrice, CANDIAL Sandra, MONNEREAU Alain, Adjoints,

JUTAN Sandrine, MONTEIL Marie-Claude, GERARDI Bertrand, BUILLES Claude, CYPRYK Cécile, GOMEZ Sylvie, LAPEYRONNIE Isabelle, BLONDIAUX Tancrede,
Conseillers municipaux

Membre(s) ayant donné pouvoir :

ALQUIER Séverine donne pouvoir à CANDIAL Sandra ;

BARBIER Pascal donne pouvoir à JUTAN Sandrine ;

MOREAU Stéphanie donne pouvoir à COUTURIER Barbara ;

Membre(s) absent(s) / excusé(s):

LALANDE André (A)

FERNANDES Mario (A)

RIVIERE Madeleine (A)

MONGRENIER Jonathan (E)

Secrétaire de séance : Sandra CANDIAL.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal, aux administrés qui se sont déplacés à Monsieur le Directeur des Services, Monsieur MERIGEAUX pour la Charente Libre.

Je vous souhaite la bienvenue à ce septième et dernier conseil municipal de l'année 2022 qui ne sera pas trop long.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 00.

L'opposition constructive se demande pourquoi organiser un conseil municipal un 29 décembre, en pleines vacances et demande un report. Je réponds que l'administration et le fonctionnement du service public ne s'arrête jamais et que nous travaillons jusqu'à la dernière minute, par exemple, nous avons également tenu une commission hier au soir. Ce matin même se tenait la commission de « contrôle des listes électorales », qui devait absolument se tenir entre le 29 décembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023. Je tenais vraiment à organiser ce dernier conseil, car nous avons l'occasion de déposer une importante demande subvention. Il s'agit de la DETR (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Ces demandes doivent absolument être déposées sur la plateforme de la Préfecture avant le 31 décembre 2022 minuit.

Donc, je vous remercie vivement de votre présence ce soir et souligne le travail exemplaire de Frédéric MILLAC dans les dossiers qui sont présentés ce soir.

Madame le Maire propose de désigner Madame Sandra CANDIAL en qualité de secrétaire de séance.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce conseil.

Monsieur Alain MONNEREAU fait un retour sur la commission travaux qui s'est réunie le jeudi 28 décembre concernant le remplacement des huisseries de la Mairie, la création d'un local pour le club ados, la réhabilitation de la route des Fleuranceaux, le city-Park, la salle des fêtes.

Dossier demande de subvention DETR/DSIL
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux -
Dotation de soutien à l'investissement local -
Remplacement des huisseries de la mairie -
Rénovation des sanitaires publics -
Rénovation de l'ancien local PM en club ados

Rapporteur Madame le Maire
(Délibération 2022-07-75)

Madame le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la poursuite de la rénovation de la Mairie, et compte tenu du plan sobriété énergétique, il est proposé de procéder au remplacement de l'ensemble des huisseries de la Mairie (portes et fenêtres). Aujourd'hui ces huisseries sont très anciennes, simple vitrage et le bois est abimé.

Il sera également procédé à la rénovation des sanitaires publics faisant partie intégrante du bâtiment de la Mairie. Ces sanitaires sont obsolètes et il est nécessaire de refaire un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite.

De plus, dans le cadre de cette rénovation, il est prévu de rénover l'ancien poste de police municipale pour accueillir le club ados. Ce service qui a été mis en place par la ville de Nersac, est « victime de son succès », et il est nécessaire de mettre à disposition des jeunes un local adapté. Aujourd'hui, le club ados occupe la salle des associations, seule salle, permettant d'accueillir dans des conditions de sécurité ces jeunes. Il est donc nécessaire d'envisager ces travaux pour permettre aux associations et particuliers de pouvoir retrouver la disponibilité de cette salle.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, il est prévu le financement suivant :

Les financements hors taxes proposés sont :

Honoraires d'architectes - bureaux d'études	43 048.00 €uros
Diagnostic amiante et autres	5 000.00 €uros
Travaux décomposés en 7 lots pour salle ados et sanitaires publics	223 700.00 €uros
Huisseries de la Mairie	285 700.00 €uros
Aménagement club ados-matériels éducatifs	10 000,00 €uros
Montant total hors taxes	567 448.00 €uros

Compte tenu du montant des travaux, Madame le Maire propose de déposer auprès des services de l'état un dossier au titre de la DETR/DSIL (Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux - Dotation de soutien à l'investissement local), qui permettrait d'obtenir une subvention.

Les travaux ne débuteront qu'après accord du versement de la subvention, une procédure de consultation des entreprises par marché et les autorisations administratives au titre du permis de construire et de la déclaration de travaux.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle reviendra devant l'assemblée lorsque l'ensemble des éléments permettant la réalisation de ce projet seront réunis.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant le dépôt du dossier DETR/DSIL auprès des services de l'Etat.

VOTE :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Dossier demande de subvention auprès du Département de la Charente

Au titre du soutien à l'initiative locale

Remplacement des huisseries de la mairie, rénovation des sanitaires publics et rénovation de l'ancien local de la Police Municipale en club ados

Rapporteur Madame le Maire

(Délibération n° 2022-06-76)

Madame le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la poursuite de rénovation de la mairie, et compte tenu du plan sobriété énergétique, il est proposé de procéder au remplacement de l'ensemble des huisseries de la Mairie (portes et fenêtres). Aujourd'hui ces huisseries sont très anciennes, simple vitrage et le bois est abimé. Il sera également procédé à la rénovation des sanitaires publics faisant partie intégrante du bâtiment de la Mairie. Ces sanitaires sont obsolètes et il est nécessaire de refaire un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite. De plus, dans le cadre de cette rénovation, il est prévu de rénover l'ancien poste de police municipale pour accueillir le club ados. Ce service qui a été mis en place par la ville de Nersac, est « victime de son succès », et il est nécessaire de mettre à disposition des jeunes un local adapté. Aujourd'hui, le club ados occupe la salle des associations, seule salle, permettant d'accueillir dans des conditions de sécurité ces jeunes. Il est donc nécessaire d'envisager ces travaux pour permettre aux associations et particuliers de pouvoir retrouver la disponibilité de cette salle.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, il est prévu le financement suivant :

Les financements hors taxes proposés sont :

Honoraires d'architectes – bureaux d'études	43 048.00 €uros
Diagnostic amiante et autres	5 000.00 €uros
Travaux décomposés en 7 lots pour salle ados et sanitaires publics	223 700.00 €uros
Huisseries de la Mairie	285 700.00 €uros
Aménagement club ados-matériels éducatifs	10 000,00 €uros
Montant total hors taxes	567 448.00 €uros

Compte tenu du montant des travaux, Madame le Maire propose de déposer auprès du Département de la Charente un dossier au titre du soutien à l'initiative local, qui permettrait d'obtenir une subvention.

Les travaux ne débuteront qu'après accord du versement d'une subvention, une procédure de consultation des entreprises par marché et les autorisations administratives au titre du permis de construire et de la déclaration de travaux.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle reviendra devant l'assemblée lorsque l'ensemble des éléments permettant la réalisation de ce projet seront réunis.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant le dépôt du dossier soutien à l'initiative local auprès des services du Département de la Charente.

Monsieur Bertrand GERARDI demande le montant espéré en subvention sur ce dossier ?. Il lui est répondu environ 100.000 €uros.

VOTE :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du soutien à l'initiative locale.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Admission en non-valeur
Effacement total de la dette
Rapporteur Madame le Maire

(Délibération 2022-07-77)

Madame le Maire précise que chaque année, les services du Trésor Public demandent aux collectivités de procéder à la liquidation des non-valeurs sur l'ensemble des budgets.

Ces non-valeurs proviennent des titres émis par les services de la mairie pour le paiement des factures des familles pour le restaurant scolaire, accueil de loisirs, petite enfance, transport scolaire, qui n'ont pas été acquittées par les administrés, et dont toutes les poursuites engagées par le Trésor Public n'ont pas donné de résultat en terme de recouvrement.

Il convient donc de procéder à la liquidation des sommes suivantes, pour effacement total de la dette, conformément à la décision de la commission de surendettement :

BUDGET COMMUNAL :

Restaurant scolaire, accueil de loisirs, petite enfance,

51 pièces pour 1074.51 €uros.

Madame le Maire propose de régulariser ces écritures à l'article 6542 (admission en non-valeur-créances éteintes) pour la somme de 1074.51 €uros.

Madame Sandrine JUTAN demande si ce montant est plus élevé qu'à l'habitude ? C'est variable, mais exceptionnellement ce bordereau ne concerne qu'une seule famille.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

VOTE :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'autoriser Madame le Maire à régulariser les écritures à l'article 6542 (non-valeur).
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pas de question de l'opposition constructive déposée.

Quelques informations :

La distribution des colis pour les aînés se passent parfaitement bien.

Repas des aînés le dimanche 15 janvier 2023.

Vœux du Maire le lundi 16 janvier 2023.

1^{er} tour des élections législatives le dimanche 22 janvier 2023

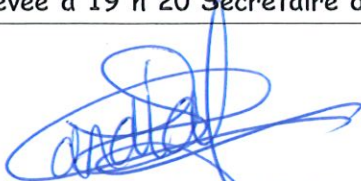
2^{ème} tour des élections législatives le dimanche 29 janvier 2023

Je vous informe que les bureaux de vote de Nersac n'ont pas été inquiétés par le recours, nos registres des émargements et des procurations étant parfaitement tenus. Il vous sera proposé une formation avant le 1^{er} tour, afin de se remémorer les différentes étapes pour que les bureaux soient en harmonie avec la procédure.

Nersac a été choisi par GrandAngoulême pour l'ouverture des Soirs Bleus le 10 juin 2023.

Je clôture ce dernier conseil municipal, vous remercie de votre présence à nouveau et vous souhaite de passer une belle fête de fin d'année. A l'année prochaine !!!

Madame le Maire lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20 Secrétaire de séance	Le Maire
 Sandra CANDIAL	 Barbara COUTURIER